



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2023

CONVOCACTION

Date : 09/03/2023

Envoi le : 15/03/2023

Publication le : 15/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Absents : 05

Pouvoirs : 04

Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikael TOST, Eric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Sophie BORÉ, Renata MOREIRA ROCHA, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Eric VERHILLE.

Madame Sophie BORÉ avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikael TOST.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230321-DEL_21032023_01-BF



DEL N° 21/03/2023-01 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport du débat d'Orientations Budgétaires transmis avec la convocation de la séance de ce jour (document annexé à la présente délibération),

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue en cette séance des orientations budgétaires 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **27 MARS 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le : **27 MARS 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230321-DEL_21032023_01-BF